



**ARCHITECTE :**  
Mr Patrice Sayettat  
4 rue de l'industrie, VIF  
38450 VIF  
Tél : 04 76 72 46 80  
Mél : sayettat.patrice@gmail.com



**ECONOMISTE DE LA  
CONSTRUCTION :**  
Mr Cédric Cluzel  
416 chemin de Brandonnières  
38410 VAULNAVEYS-LE-BAS  
Tél : 06 33 72 71 29  
Mél : cedric.cluzel@ceteco.fr

## MAITRE D'OUVRAGE

Mairie de Mens  
Mens  
38710

Extension des vestiaires du foot  
Stade Laurent Turc

Mens

### Cahier des charges

Lot n°8

### ENDUIT-PEINTURES-NETTOYAGE

|        |              |
|--------|--------------|
| Date   | 07/03/2018   |
| Phase  | CONSULTATION |
| Indice | A            |

## SOMMAIRE

|       |  |   |
|-------|--|---|
|       | ENDUIT-PEINTURES-NETTOYAGE.....  | 1 |
| 8.1   | Prescriptions générales.....   | 3 |
| 8.1.1 | Définition du projet.....  | 3 |
| 8.1.2 | Documents concernés liste des D.T.U , normes et autres documents de références : .....                                 | 3 |
| 8.1.3 | Étude d'exécution .....  | 3 |
| 8.4   | Couches d'impression ou couches primaires.....   | 3 |
| 8.5   | Spécifications particulières concernant les supports, les matériaux, les produits Préparation des<br>subjectiles. .... | 4 |
| 8.6   | Ponçages .....   | 4 |
| 8.2   | Enduits plafond.....   | 4 |
| 8.3   | Couches de peintures .....   | 4 |
| 8.4   | Nettoyage avant OPR.....   | 5 |

| Code  | Désignation   |
|-------|---|
| 8.1   | <p><b><u>Prescriptions générales</u></b></p> <p>L'ensemble des prescriptions communes à tous les corps d'états sont détaillées dans le lot cahier des charges 00 dispositions communes à l'ensemble des lots.</p>   |
| 8.1.1 | <p><b>Définition du projet</b></p> <p>Le présent cahier des charges concerne les travaux pour l'extension des vestiaires du foot à mens.</p> <p>Extension d'un ERP de 5 ème catégorie de type PA</p> <p>Ce marché est un marché à consultation directe</p>  |
| 8.1.2 | <p><b>Documents concernés liste des D.T.U , normes et autres documents de références :</b></p> <p>Ces documents (liste non exhaustive), bien que non joints matériellement au marché, sont réputés bien connus des entreprises et les parties contractantes leur reconnaissent expressément le caractère contractuel.</p> <p>NF DTU 25.41 (février 2008 – indice de classement P 72-203) : Ouvrages en plaques de plâtre</p> <p>NF DTU 20.1 (octobre 2008 – indice de classement : P 10-202) : Travaux de bâtiment – Ouvrages en maçonnerie de petits éléments</p> <p>NF DTU 25.42 (décembre 2012 – indice de classement : P 72-204) : Travaux de bâtiment – Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches plaques de parement en plâtre et isolant</p> <p>NF EN 13964</p> <p>Le DTU 58.1</p> <p>NF DTU 20.13— Cloisons en maçonnerie de petits éléments</p> <p>NF DTU 26.1, Travaux de bâtiments — Travaux d'enduits de mortiers (indice de classement : P 15-201).</p> <p>NF DTU 59.1 : NF P 74-201 (Référence DTU 59.1), Peinture — Travaux de peinture des bâtiments.</p> <p>NF DTU 26.1 Travaux d'enduits de mortiers</p> |
| 8.1.3 | <p><b>Étude d'exécution</b></p> <p>Les plans d'exécution, les notes de calcul, le calepinage et les traits de niveaux sont à la charge du titulaire du présent lot pour toutes les cloisons et contre cloisons.</p>   |
| 8.4   | <p><b>Couches d'impression ou couches primaires</b></p> <p>L'entrepreneur devra avant tout début de travaux, pour chaque type d'impression ou de couche primaire à réaliser sur les différents subjectiles, présenter au maître d'oeuvre les différents produits qu'il envisage d'utiliser, avec toutes les justifications à l'appui, notamment:</p> <p>Adaptation du produit au subjectile et à son état</p>   |

| Code  | Désignation  |
|-------|--|
|       | <p>Compatibilité du produit avec le subjectile</p> <p>Compatibilité du produit avec les produits d'enduits et de peinture</p> <p>Acceptation du produit par le fabricant du système de peinture prévu sur cette impression ou couche primaire</p>  |
| 8.5   | <p><b>Spécifications particulières concernant les supports, les matériaux, les produits Préparation des subjectiles.</b></p> <p>Les travaux ne devront être exécutés que sur des subjectiles parfaitement secs.</p> <p>Avant application de toute couche, le subjectile devra être débarrassé des souillures, poussières, projection de plâtre ou mortier, taches de graisse, etc.</p> <p>Pour tous les subjectiles ayant reçu une couche primaire par les soins du fournisseur, le peintre devra procéder à une révision soignée de cette couche d'impression et il aura à sa charge l'exécution de tous les petits raccords nécessaires sur cette couche primaire.</p> <p>Il est ici formellement stipulé que les travaux préparatoires tels que grattage, brossage, époussetage, lavage, etc. devront impérativement être réalisés par une main-d'œuvre qualifiée pour ce type de travaux.</p> <p>Le maître d'œuvre refusera systématiquement toutes les peintures pour lesquelles les travaux préparatoires auront été mal exécutés.</p> |
| 8.6   | <p><b>Ponçages</b></p> <p>Les ponçages devront être très soigneusement réalisés et plus particulièrement sur les subjectiles en contre-plaqué et autres panneaux dérivés du bois.</p> <p>L'entrepreneur aura toujours à réaliser tous les ponçages en une ou plusieurs fois, en fonction du type de finition exigé.</p>  |
| 8.2   | <p><b><u>Enduits plafond</u></b></p>   |
| 8.2.A | <p><b>Enduit à base de liant hydraulique plafond</b></p> <p>Enduit parfaitement lissée destiné à recevoir une peinture.</p> <p>Épaisseur minimal à respecter</p>   |
| 8.3   | <p><b><u>Couches de peintures</u></b></p> <p>La qualité de la peinture de finition est primordiale car c'est à ce niveau que sera jugée la qualité des travaux de finition.</p> <p>L'entrepreneur de peinture devra veiller à la qualité de sa main-d'œuvre et au bon état de l'outillage que celle-ci utilise et faire contrôler par un responsable de chantier chevronné les opérations de ponçage des enduits et de lissage des peintures de finition.</p> <p>Après achèvement et séchage de la couche de finition:</p>   |

| Code  | Désignation   |
|-------|---|
| 8.3.A | <p>Le subjectile devra être totalement marqué</p> <p>Les arêtes et moulures devront être dégagées</p> <p>Le ton définitif devra être tout à fait régulier et conforme au ton de l'échantillon accepté par le maître d'œuvre</p> <p>Les reprises ne devront pas être visibles</p> <p>L'application ne devra donner lieu à aucune surépaisseur anormale dans les feuillures.</p> <p><b>Peinture intérieure en plafond</b></p> <p>Comprend la préparation et les primaires décrits dans les chapitres précédents</p> <p>Comprend les retouches de peintures suite aux travaux effectués en plafond de l'existant : reprise des finitions.</p> <p>Peinture en phase aqueuse adapté au subjectile.</p> <p>Finition B</p> <p>Rendu mat</p> <p>Teintes : aux choix de l'architecte</p> <p>Y compris peinture en tête des cloisons et des doublages ne recevant pas de faïence.</p> <p>↳ Localisations\Sanitaire public 1</p> <p>↳ Localisations\Sanitaire Joueur</p> <p>↳ Localisations\Sanitaire public</p> |
| 8.3.B | <p><b>Peinture des menuiseries intérieurs (portes)</b></p> <p>Comprend la préparation et les primaires décrits dans les chapitres précédents</p> <p>Peinture en phase aqueuse adapté au subjectile.</p> <p>Finition B</p> <p>mat : aux choix de l'architecte</p> <p>Teintes : aux choix de l'architecte</p>   |
| 8.4   | <p><b><u>Nettoyage avant OPR</u></b></p> <p>Après l'achèvement des travaux, livraison d'un chantier propre :</p> <p>avant RECEPTION et après nettoyage dégrossissant exécuté par les titulaires des différents lots, le nettoyage général de finition incombe à l'entrepreneur du présent lot dans les conditions ci-après :</p> <p>Lavage et raccords de peinture.</p> <p>Le nettoyage comprendra notamment, outre le grattage des revêtements de sol s'il se révélait nécessaire,<br/>le lavage des verres et des glaces sur les 2 faces, y compris feuillures des seuils.<br/>le lavage des revêtements de sols, carrelages, et autres, ainsi que les revêtements muraux (faïence et</p>   |

| Code  | Désignation   |
|-------|---|
| 8.4.A | <p>grés cérame).</p> <p>le nettoyage des appareils sanitaires de toute la robinetterie, ainsi que tous les appareillages électriques et des luminaires.</p> <p>le nettoyage des béquilles, plaques de propreté mains courantes, etc,</p> <p>L'entrepreneur sera tenu pour responsable des détériorations qui pourraient résulter de la non-observation de cette prescription.</p> <p>Le nettoyage portera également sur l'ensemble des installations existantes conservées.</p> <p>Procédure réception :</p> <p>A la suite de la réception des travaux de peinture, le Maître d'Œuvre vérifiera qu'il ne reste aucune trace de peinture, aucun matériau adhérent, etc. afin que les locaux puissent être livrés.</p> <p><b>Nettoyage pour livraison ouvrage fini.</b></p> <p>↳ Localisations\Ensemble du chantier</p> |